



Sous le coup d'une enquête de la CAF pour comportements répréhensibles présumés, Samuel Eto'o décroche le soutien de l'Union Camerounaise des clubs amateurs de football.



UNION CAMEROUNAISE DES CLUBS
AMATEURS DE FOOTBALL

UCCAF

UNION CAMEROUNAISE DES CLUBS AMATEURS DE FOOTBALL
Association à but non lucratif et à caractère social régie par les dispositions de la Loi 90/053
BP 11 552 Douala, Cameroun. Tél. +237 699930179- 695681305 - 677759020
E-mail : secretariat.uccaf@gmail.com

Douala, le 12 août 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Confédération Africaine de Football (CAF) a publié sur son site internet un communiqué dans lequel elle déclare avoir reçu et pris en compte des demandes d'examen et d'enquête émanant de certains acteurs du football à l'encontre du Président **Samuel ETO'O FILS**. L'**UCCAF** exprime de sérieuses réserves tant sur la forme que sur le fond de ce document, Ainsi :

Sur la forme, la **CAF** informe l'opinion publique sous la forme d'un communiqué, et ce sans avoir préalablement notifié son membre mis en cause par des tiers, qui de toute évidence ne sont pas membres de la **CAF**.

Sur le fond, la **CAF** annonce *in fine* que des enquêtes sont en cours, sur la base des insinuations des tiers contre son membre, ce qui remet en cause les dispositions des statuts de la **CAF** qui recommandent aux membres de diriger leurs affaires en toute indépendance et de veiller à ce qu'il n'y ait aucune immixtion ou ingérence de quelque nature que ce soit de la part d'un tiers (Article 7.1.g). Or en prenant en compte des allégations des tiers sur la gestion de la **FECAFOOT**, et en les jugeant « sérieuses », la **CAF** remet en cause cette importante disposition.

La **CAF**, en tant qu'instance faitière du football africain, a le devoir de protéger ses membres par-dessus tout, et non de les fragiliser comme tel est le cas avec monsieur **Samuel ETO'O Fils** et son Comité Exécutif. Or le communiqué cite le nom de Samuel ETO'O sans nommer les plaignants qui sont ainsi protégés.

Par ailleurs, en qualifiant les accusations de sérieuses, la **CAF** donne un point de vue partisan, voire une orientation à ces investigations, sans avoir contradictoirement écouté la version de son membre face aux allégations de ces tiers, qui ont du reste sciemment ignoré les organes juridictionnels internes de la **FECAFOOT** pour saisir directement la **CAF**, ce qui constitue une violation des procédures internes.

L'**UCCAF** suivra avec une attention toute particulière le dénouement de cette regrettable situation, qui soit dit en passant peut constituer une véritable menace à l'ordre public au Cameroun, en même temps qu'elle renouvelle son soutien à monsieur **Samuel ETO'O Fils** et à son Comité Exécutif.

Le Président



John BALOCK